Travail.Suisse

Conférence de presse du 27 novembre 2026

12e baromètre « Conditions de travail »

Le genre et l'âge ne doivent plus impacter la vie professionnelle et la vie privée

Intervention de Léonore Porchet, vice-présidente de Travail.Suisse / Conseillère nationale

(La version orale fait foi.)

Des aspirations claires, mais des signaux d'alerte

Qu'attendent les jeunes de 16 à 29 ans lorsqu'ils entrent sur le marché du travail ? Les priorités sont nettes : près de trois quarts d'entre eux veulent des tâches intéressantes, et deux sur trois exigent de pouvoir concilier leur vie professionnelle et leur vie privée. Les jeunes d'aujourd'hui ne cherchent pas seulement un emploi, ils cherchent du sens, un bon salaire, et surtout, un équilibre de vie.

Mais dès l'entrée dans la vie active, des divergences apparaissent entre les genres. Si 39,3 % des jeunes femmes estiment que la possibilité de travailler à temps partiel est un critère très important, ils ne sont que 17,2 % à avoir ce réflexe chez les jeunes hommes[1]. À l'inverse, l'ambition est bel et bien présente des deux côtés : 37 % des jeunes femmes accordent une grande importance aux perspectives de carrière. Un chiffre relativement proche des 43,8 % observés chez les jeunes hommes.

Ne pas inverser la charge de la preuve : le piège des stéréotypes

Nous tenons ici à insister sur un point fondamental : ces différences ne doivent en aucun cas être instrumentalisées pour prétendre que les femmes auraient « moins d'ambition ». J'en veux pour preuve que la recherche a démontré qu'entre 11 et 15% des femmes actives ne peuvent pas reprendre leur activité professionnelle après un congé maternité bien qu'elles le souhaitent. Face à des conditions-cadre défaillantes, les femmes n'ont d'autres choix que de supporter la majeure partie du poids de la conciliation avec la vie de famille.

Nous constatons également que dans les générations plus âgées, les chiffres sont même encore plus alarmants. Chez les 30-45 ans, la fracture s'accentue dramatiquement : environ deux tiers (67,2 %) des femmes considèrent le temps partiel comme très important, contre moins d'un tiers (28,9 %) des hommes[2]. Pourquoi ? Parce que la répartition du travail non rémunéré (les tâches domestiques, les soins aux proches, l'éducation des enfants) reste scandaleusement inégale. Les femmes continuent d'assumer la majeure partie de ces charges « invisibles et bénévoles ». Le temps partiel n'est donc pas un choix dicté par un manque d'ambition, mais c'est bien souvent une nécessité organisationnelle face à une société qui repose encore sur des structures patriarcales.

[1] Si l'on prend en compte le critère « important », les chiffres se montent à 63% pour les femmes, et 45,3% pour les hommes.
[2] Si l'on prend en compte le critère « important », les chiffres se montent à 75% pour les femmes, et 45,9% pour les hommes.

Nos trois revendications politiques

Face à ce constat, Travail.Suisse pose trois exigences claires pour garantir une réelle égalité et de bonnes conditions de travail :

1. **Briser les rôles figés :**
   Les possibilités de carrière et de développement professionnel via la formation continue doivent être accessibles à toutes et à tous, indépendamment du genre, de l'âge et du taux d'activité.

2. **En finir avec la double peine du temps partiel :**
   Le temps partiel ne doit en aucun cas être un frein à la carrière. Les employeurs ont l'obligation de garantir aux salarié·e·s à temps partiel un accès équitable à la formation continue, aux postes à responsabilité et aux promotions. C'est une question de justice économique et sociale. La discrimination dont souffrent les personnes à temps partiel doit être éliminée (calcul des heures et du travail supplémentaire au pro rata).

3. **Améliorer les conditions réelles de conciliation vie privée - vie professionnelle :**
   Cela suppose une politique volontariste. Nous avons besoin d'horaires de travail prévisibles, d'un engagement quotidien le moins morcelé possible, de structures d'accueil extrafamilial abordables et de qualité, ainsi que d'un véritable congé familial de 18 semaines pour chacun des deux parents, comme le demande l'initiative pour un congé familial que Travail.Suisse a récemment déposé avec d'autres acteurs politiques.

L'égalité professionnelle ne se décrète pas seulement sur le papier : elle exige des conditions concrètes pour que chaque travailleuse et chaque travailleur puisse s'épanouir, sans avoir à choisir entre sa carrière et sa vie privée.

Léonore Porchet, vice-présidente de Travail.Suisse, 079 350 67 43